

□ Direction générale

La loi du 10 janvier 1849 précise que « l'Administration générale de l'Assistance publique à Paris [...] est placée sous l'autorité du préfet de la Seine et du ministre de l'Intérieur ; elle est confiée à un Directeur responsable [. ..] nommé par le ministre de l'Intérieur»¹, Le premier Directeur nommé en exécution de la loi du 10 janvier 1849 fait son entrée au chef-lieu² de l'administration générale de l'Assistance publique le 8 février³.

Aujourd'hui encore, le Directeur général, de même que le secrétaire général de l'AP-HP sont nommés par décret en conseil des ministres, sur proposition du ministre de la Santé.

Sous le nom de direction générale, l'administration désigne une équipe composée d'un Directeur général, d'un secrétaire général, d'un directeur et d'un chef de cabinet assistés de chefs de projet, de conseillers techniques et médicaux.

Sous l'autorité de la direction générale, sont placées plusieurs directions et délégations.

Sur la direction générale et sur le statut et la responsabilité du directeur général, consultez les écrits administratifs de [l'administration de l'Assistance publique. Les procès-verbaux des conseils de surveillance et d'administration contiennent des communications du directeur général ; de même, les recueils des arrêtés et circulaires contiennent des textes officiels émanant de la direction générale. Ils compilent aussi des textes sur les attributions du directeur depuis son installation⁴, de même que sur le secrétaire général.

1. Articles 1 et 2 de la loi sur l'organisation de l'Assistance publique à Paris, RAC 1849 (1 J 1, p. 17).

2. Ancienne dénomination du Siège.

3. Retrouvez le procès-verbal d'installation du Directeur de l'administration générale dans le RAC (1 J 1, p. 20).

4. Voir le procès-verbal d'installation du directeur de l'Assistance publique, le 8 février 1849 dans le RAC (1 J 1, p. 20).

En complément des sources citées ci-dessous, n'oubliez pas de consulter toutes les références bibliographiques contenues dans nos fichiers « biographiques » et « auteurs ». Ce dernier vous fournira - au nom du directeur ou du secrétaire général - un grand nombre de références à certaines de leurs communications ainsi qu'aux ouvrages qu'ils ont rédigés.

Fonds d'archives

□ Arrêtés du directeur général

- Recueils des arrêtés et circulaires concernant l'administration de l'Assistance publique (dits RAC), 1849-1996. Ces recueils regroupent les décisions, instructions, notes, lois et arrêtés de l'administration. Ils s'accompagnent d'une table chronologique et d'une table analytique. (1 J 1-77), 77 recueils.

- Rapports et table analytique des RAC, [1920-1929]. (791 FOSS 1), 1 liasse.

- Classement méthodique par ordre alphabétique des arrêtés et circulaires de l'administration, 1856-1903. (595 FOSS), 4 articles.

- Répertoires méthodiques des arrêtés des directeurs généraux, 1871-1887. (596 FOSS 1-12), 12 répertoires.

- Répertoires des arrêtés des directeurs généraux¹, 1871-1981. (599 FOSS 1-84), 84 répertoires.

- Arrêtés directoriaux, 1848-1998.

- 1848-1902 : (136 ter FOSS), 105 articles. - 1902-1981 : (595 FOSS), 246 articles.
 - 1982-1988 (n° 82 0001-88 4084) : (754 FOSS 1-51)² ; 44 articles et 7 répertoires.
 - 1989 (n° 89 0001-89 4251) : (355 W 1-7) ; 6 articles et 1 répertoire.
 - 1990 (n° 90 0001-90 4318) : (354 W 1-8) ; 7 articles et 1 répertoire.
 - 1991 (n° 91 0001-91 3195) : (353 W 1-7) ; 6 articles et 1 répertoire.
 - 1992 (n° 92 0001-92 3018) : (352 W 1-9) ; 8 articles et 1 répertoire.
 - 1993 : (447 IN 1-8) ; 7 articles et 1 répertoire.
 - 1994 : (448 W 1-8) ; 7 articles et 1 répertoire.
 - 1995 : (508 1/1/ 1-7) ; 6 articles et 1 répertoire.
 - 1996-1998 : (604 W 1-21) ; 18 articles et 3 registres.
- Arrêtés du directeur et du préfet, 1909. (654 FOSS 1), 1 article.

1. Puisque les arrêtés de 1871 à 1901 sont lacunaires, cette collection de répertoires va de pair avec la collection des arrêtés cotée (595 FOSS).

2. La sous-série aujourd'hui nommée (754 FOSS 1-51) a d'abord reçu la cote (201 W).

□ Archives du directeur général

- Fonds Pallez, 1968-1984. Pièces multiples relatives, en autres, au projet de l'hôpital du 15^e arrondissement, au statut de l'AP-HP, à la reconstruction de l'hôpital Saint-Louis, à l'organisation des services centraux, à la décentralisation, aux maisons de cure médicale, au bilan de la réforme hospitalière, au conseil d'administration, aux affaires domaniales, aux bibliothèques. (472 W 1-7), 7 articles.
- Chronos, cahiers et lettres d'informations, 1976-1994. (488 W 1-3), 3 articles.
- Imprimés produits par les directions et délégations de l'Assistance publique, y compris par la direction générale, années 1950-1990. Rapports, arrêtés et communications du directeur général, notes, études sur divers sujets dont : la place de l'AP-HP en région parisienne, les lettres du cadrage du directeur général, le bilan des conditions d'implantation et de fonctionnement de cercles de qualité à l'AP-HP, l'évolution des actions de formation et de perfectionnement du personnel, le plan de formation des médecins, le bien-être du malade à l'hôpital, les essais thérapeutiques, la gérance de tutelle, le secteur d'hémobiologie, etc. (515 W 1-741)¹, 741 pièces.

1. Demandez l'inventaire détaillé de cette sous-série.

□ Archives du cabinet

Dossiers administratifs du personnel du cabinet, 1931-1965. (522 V1/ 1), 1 article.

- Documents relatifs à l'activité du cabinet du directeur général, 1940-1993].
 - 1940-1986 : (443 IN 1-32), 32 articles.
 - Années 1960-1980 : (413 W).
 - Années 1960-1980 : (339 W).
 - Années 1970-1980 : (407 W).
 - 1976-1992 : (442 W).
 - Années 1980 : (402 W).
 - 1986-1991 : (335 VU).
 - 1987:(398W).
 - [1990-1993] : (415 W).
 - [s.d.] : (414 W).
- Documents portant sur la politique hospitalière et la politique de santé, sur les relations avec le bureau d'aide sociale, etc. [années 1960-1980]. (621 IN, inventaire en cours).
Pièces concernant les manifestations ; les commémorations ; les inaugurations ; les visites dans les établissements de l'AP ; les rapports d'activité ; les dossiers de personnel, 1971-1996. (517 V1/1- 25), 25 articles.

Fonds des conseillers techniques et médicaux, 1960-1984.

Années 1960-1970 : (412 W).
1961-1985 : (528 W 1-9), 9 articles. –
1967-1973 : (457 W 1-10), 10 articles. –
1971-1982 : (466 W 1-4), 4 articles.
1973-1984 : (460 W 1-6), 6 articles.
1974-1982 : (483 W1-6), 6 articles.
1974-1983 : (477 W 1-3), 3 articles
1976-1984 : (521 W 1-15), 15 articles.
1977-1983: (461 W 1-5), 5 articles.
1978-1982 : (463 W 1-2), 2 articles.
1979-1983: (468 W 1-2), 2 articles.

Documents versés par le bureau des relations avec le public, 1961-1996

1961-1973:(7W).
1965-1977:19W).
1965-1978:(8W).
1969-1978:(6W).
1971-1978:(5W).
1978 : (10 W).
1979-1980: (11 W).
1979-1985 : (13 W).
1982 : (14 W).
1984-1994 : (434 W).
1985-1986 : (125 W).
1987-1989 : (245 W).
1990 : (281 W).
1990-1994 : (432 W 1-24).
1991-1996: (478 W 1-76).
1991 : (293 W).
1992:(332W).
1993 : (431 W).

□ Autres fonds

Fonds du « suivi des hôpitaux » par l'administration générale, 1849-1960. Rapports, notes, correspondance, permettant de retracer l'évolution hospitalière (développement des soins, des techniques médicales, etc.), permettant de comprendre et de mesurer l'évolution des rapports existant entre le Siège et les services hospitaliers, entre l'administration et le public. Les documents conservés vous permettront notamment d'obtenir des éléments sur l'organisation et la gestion de l'ensemble des établissements hospitaliers gérés par l'Assistance publique. (9 L, inventaire en cours de réalisation, prochainement publié), 170 articles.

Fonds du conseil technique M. Sitbon, 1952-1977. Documents concernant divers sujets tels que le placement des vieillards invalides psychiatriques, le règlement intérieur des hôpitaux, les travaux dans les chaufferies des hôpitaux, etc. (567 W 1-4), 4 articles.

- Rapports d'activité ¹ de l'AP-HP, 1962-1997. (562 W 1-57), 9 articles.
- Documents concernant les commissions informatiques, les associations, les budgets et le plan, 1969-1982. (571 W 1-2), 2 articles.
- Fonds du conseiller technique M. Michaux, 1972-1987. Documents relatifs à la gestion du personnel, à la vie sociale, au droit syndical, aux instances délibératives, à l'informatique, aux CHSCT, aux CTP, à la déconcentration, etc. (557 W 1-17), 17 articles.
- Fonds du conseiller technique M. Weiss, 1976-1983. Programmes d'action, budget d'investissement. (569 IN 1-2), 2 articles.
- Dossiers de réclamation et statistiques sur les réclamations, versés par le département des droits du malade, 1988-1996. (568 W 1-32), 7 articles.
- Rapports et documents divers produits par la direction générale, 1990-1999. Bilan du plan stratégique ; synthèse des études sur la déconcentration ; lettre de l'espace éthique ; protocole d'accord entre la direction générale et les organisations syndicales en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ; charte du patient hospitalisé. (570 W 5), 1 article.

III Directeurs et secrétaires généraux

- Notes sur le directeur Husson, XIX^e siècle. (29 FOSS 1), 1 cahier, 41 p., ms.
- Documents divers dont coupures de presse, concernant les directeurs et les directeurs généraux ² de l'Assistance publique depuis sa création, [s.d.]. (717 FOSS 1-3), 3 articles.

Dossiers relatifs aux secrétaires généraux de l'Assistance publique, ls.d.l. (717 FOSS 4), 1 article

1. Pour en savoir plus, consultez le bordereau de versement (562 W) disposé en salle de lecture.

2. Le Directeur devient Directeur général de l'Assistance publique par arrêté ministériel du 6 juin 1925. Cependant, la pratique consistant à le nommer Directeur général est plus ancienne.